

# MAIRIE D'OSLON

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020

**Le vingt sept janvier deux mille vingt, vingt heure quinze, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence d'Yvan NOEL.**

**PRESENTS: Gérard MENAND. Valérie BESSARD-MANDRILLON. Valérie THEVENOT. Aline ROUSSEAU. Véronique BRUNET. Claude SEURRE. Marie Laure CAHUET-VERGER.**

**ABSENTS : Joël BURDY. Laurent THIBAUT. Evelyne REUFLY. Lucile THIBAUDET avec pouvoir Yvan NOEL.**

### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

**La secrétaire de mairie assiste à la séance.**

**La séance est ouverte à 20 h 15.**

**Le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.**

**L'ordre du jour de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **- DELIBERATION TRANSFERT ZA CESSION TERRAINS**

A l'unanimité, le Conseil municipal d'Oslon

- approuve les modalités de transfert et le bilan financier de l'opération, faisant apparaître un solde de – 10 000 € à la charge de la commune d'OSLON pour le transfert de la ZAE « les Grandes Terres »
- approuve la cession au Grand Chalon de l'ensemble des parcelles à commercialiser d'un total de 12 040 m<sup>2</sup> situées sur la ZAE « Les Grandes Terres » sur la commune d'Oslon, à l'euro symbolique avec dispense de paiement compte tenu des éléments ci dessus ; les frais de notaire étant à la charge du Grand Chalon ;  
Il s'agit des parcelles : A 1978, 1984, 1986, 1980, 1982, 1966, 1967, 1985.
- autorise le paiement d'une soulte à la charge de la commune d'Oslon au profit du Grand Chalon de 10 000 € pour tenir compte du bilan financier de l'opération
- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette vente, dont l'acte authentique de vente à intervenir.

- **DELIBERATION APPROBATION DU RAPPORT D'EVALUATION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES**

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la CLETC s'est réunie le 9 janvier 2020 afin d'adopter le rapport d'évaluation du coût net des charges transférées liées aux transferts :

- De la ZAE « les Grandes Terres » sur la Commune d'Oslon

-

La CLETC a approuvé à l'unanimité le rapport joint en annexe, et en particulier, la méthode d'évaluation des charges transférées liées à ces transferts et le coût net des charges transférées pour chaque commune membre.

Le montant des charges transférées par commune concernée est évalué comme suit :

<b>Commune</b>	<b>Coût net des charges transférées en €</b>
<b>Oslon</b>	<b>4 657</b>

Approuvé à l'unanimité.

- **DELIBERATION VOTE TAUX IMPOSITION**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2020, soit :

- Taxe habitation : 18.54 %
- Taxe foncière bâti : 31.58 %
- Taxe foncière non bâti : 66.33 %

- **DELIBERATION TARIF CARTE DE PECHE**

Le Conseil Municipal autorise la pêche au Réza, réservé uniquement aux habitants de la commune, munis d'une carte familiale annuelle délivrée en mairie au prix de 10 € pour l'année 2020.

- **DELIBERATION CREDITS SCOLAIRES**

Les crédits scolaires sont votés à l'unanimité sans augmentation soit 51 € par élève inscrit à la rentrée 2019/2020 et 100 € par classe.

- **DELIBERATION PARTICIPATION BUSAGE**

Un busage de 40 m a été réalisé par les employés, entre une propriété privée et le lavoir pour permettre l'accès à des parcelles enclavées. A l'unanimité le Conseil Municipal autorise le Maire à recouvrer auprès du propriétaire privé, la somme de 285 € correspondant à 50 % de la fourniture des buses.

- **INFORMATIONS DIVERSES :**

Prochain Conseil Communautaire : sujets abordés débat d'orientation, gestion des déchets.

Un arrêté de péril a été prise concernant une propriété située Rte de St Germain du Bois, endommagée lors d'un accident de la circulation.

Un dossier de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle dans le cadre de la sécheresse 2019 a été déposé en Préfecture.

Prochain CM le 17 février 2020 à 20 h 15



